PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

2019-10-07

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 octobre 2019 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez et Vincent Fontaine. Absent : Monsieur Patrick Clowery

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2019
4. Période de questions des visiteurs
5. Demande de dérogation mineure 2019-004
6. Demande à la CPTAQ - 132 Hatley Centre
7. PIIA - 945 rue de la Perdrière
8. PIIA - 4745 chemin de Capelton
9. PIIA - 148 rue du Plateau
10. Adoption finale du règlement 2019-08 zonage
11. Propositions de plans d'interventions
12. Soumissions sel de déglaçage
13. Entente avec la Croix-Rouge – renouvellement
14. Entretien hivernal de la piste cyclable
15. Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 3
16. Adoption des comptes à payer
17. Correspondance
18. Divers
19. Demande du Club quad Arc-en-ciel de l'Estrie
20. Deuxième période de questions
21. Clôture de la séance

19-10-07.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h 00 et déclare la séance ouverte.

19-10-07.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout sous divers de la demande du Club quad Arc-en-ciel de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 9 septembre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

19-10-07.05 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-004**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée à la municipalité pour la propriété située au 3430, chemin Dunant, lot 2 131 281 sur lequel il y a deux résidences existantes;

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement a été déposée pour la création de deux lots soit les lots 6 323 964 et 6 323 965 et ce, afin que les deux résidences soient chacune sur un lot;

ATTENDU QUE la marge latérale exigée dans la zone d'extraction est de 15 mètres;

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la marge latérale de 11,1 mètres pour la résidence située sur le futur lot 6 323 965 et d'accepter la marge latérale de 9,1 mètres pour la résidence située sur le futur lot 6 323 964 et ce, tel que démontré sur le plan projet préparé par Charles Ladrie, arpenteur géomètre;

ATTENDU QUE pour des usages résidentiels la marge latérale exigée est généralement fixée à 5 mètres dans les secteurs ruraux;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient pour les propriétés avoisinantes;

ATTENDU la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2019-004 pour la propriété située au 3430, chemin Dunant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.06 **DEMANDE À LA CPTAQ 132 HATLEY CENTRE**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est faite auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec quant au lot 4 030 279;

ATTENDU QUE les demandeurs sont propriétaires également du lot 4 029 554 situé du côté opposé du chemin de Hatley Centre, sur laquelle est située leur résidence;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture du lot 4 030 279;

ATTENDU QUE le lot 4 030 279 est situé dans un îlot déstructuré au plan de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité prend en considération que les propriétés voisines du lot 4 030 279 sont occupées par des résidences;

ATTENDU la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande à la CPTAQ pour le 132 chemin Hatley Centre, lot 4 030 279.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.07 **PIIA 945 - RUE DE LA PERDRIÈRE**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 945, rue de la Perdrière, lot 4 974 805;

ATTENDU QUE le règlement nº 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement nº 2000-13 et recommandent aux membres du conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet situé au 945 rue de la Perdrière, lot 4 974 805.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.08 **PIIA 4745 - CHEMIN DE CAPELTON**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour le déplacement d'un bâtiment de service a été déposée pour la propriété située au 4745, chemin de Capelton, lot 6 312 244;

ATTENDU QUE le règlement nº 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement nº 2000-13 et recommandent aux membres du conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet situé au 4745, chemin de Capelton, lot 6 312 244.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.09 **PIIA – 148 RUE DU PLATEAU**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour un bâtiment accessoire a été déposée pour la propriété située au 148, rue du Plateau, lot 4 775 212;

ATTENDU QUE le règlement nº 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement nº 2000-13 et recommandent aux membres du conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet situé au 148, rue du Plateau, lot 4 775 212.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.10 **ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 2019-08 ZONAGE**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre dans la zone U-1, un établissement offrant des services de remisage saisonnier d'embarcations de façon contrôlée, minimisant ainsi les impacts visuels pour le voisinage immédiat;

ATTENDU la municipalité a suivi la procédure d'adoption suivante :

- Avis de motion : 4 août 2019
- Adoption du premier projet : 4 août 2019
- Séance de consultation publique : 27 août 2019
- Adoption du second projet : 9 septembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 2019-08 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.11 **PROPOSITIONS DE PLANS D'INTERVENTION**

ATTENDU QU'un appel de propositions de services professionnels pour la réalisation de plans d'intervention a été réalisé conjointement avec le Village de North Hatley et la Régie intermunicipale des eaux Massawippi;

ATTENDU QU'un comité de sélection a évalué les propositions conformes à l'aide d'une grille d'évaluation et de pondération des offres;

ATTENDU QUE le comité a reçu les propositions conformes suivantes :
EXP 86 198 $ taxes incluses
WSP 37 366 $ taxes incluses

ATTENDU les résultats suivants selon la grille d'évaluation et de ponderation des soumissions :
EXP 17.16 points
WSP 35.86 points

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la proposition de WSP au montant de 37 366 $ taxes incluses pour la réalisation des plans d'intervention, dont une part de 12 600 $ plus taxes pour le Canton de Hatley, 12 600 $ plus taxes pour le Village de North Hatley et 7 300 $ plus taxes pour la Régie intermunicipale des eaux Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.12 **SOUMISSIONS SEL DE DÉGLAÇAGE**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé par invitation des soumissions pour la fourniture de sel de déglaçage en vrac durant la saison 2019-2020;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Sel Warwick	103,00 $/tonne livrée
Compass Minerals	118,88 $/tonne livrée
Les Entreprises Bourget	114,00 $/tonne livrée

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la soumission de Sel Warwick pour la somme de 103 $ la tonne livrée pour une quantité estimée de 500 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.13 **ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE – RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter la municipalité en cas d'un sinistre mineur ou majeur;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge offre de mettre à la disposition de la municipalité, en cas de sinistre, des ressources humaines, composées principalement de bénévoles, pour l'aider à organiser et dispenser les services aux sinistrés;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge offre de mettre à la disposition de la municipalité, en cas de sinistre, des ressources matérielles d'urgence (lit pliant, couverture, oreiller, trousse d'hygiène);

ATTENDU la proposition de renouvellement d'entente de la Croix-Rouge pour trois ans (3), à partir de la date de signature, au tarif qui suit :

• 2019-2020 : 0,17 $ par habitant

Population	par habitant	Contribution an 1
2 231	0,17 $	379.27 $

• 2020-2021 : 0,17 $ par habitant
• 2021-2022 : 0,17 $ par habitant

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre d'entente proposée par la Croix-Rouge;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ladite entente avec la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.14 **ENTRETIEN HIVERNAL DE LA PISTE CYCLABLE**

ATTENDU l'entente avec la Ville de Sherbrooke autorisant le Canton de Hatley à aménager et entretenir un sentier de ski de fond sur la piste cyclable situé sur son territoire;

ATTENDU QUE l'entente avec la Ville est en vigueur jusqu'au 31 mars 2021;

ATTENDU l'offre de service d'entretien mécanique du sentier de ski de fond sur une distance de 4 km, entre les mines Capelton et le chemin Kingdom, par M. Miville Laplante, au coût de 1 500 $ pour la saison 2019-2020, incluant le VTT, l'essence, l'équipement et le temps;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE COTÉ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de M. Miville Laplante pour l'entretien du sentier de ski de fond à l'hiver 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.15 **SÉCURITÉ CIVILE VOLET 3**

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley souhaite déposer une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 62 500 $;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Canton de Hatley présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 62 500 $, dans le cadre du **Volet 3** du programme *Soutien des actions de préparation aux sinis*tres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la **contribution** municipale sera d'une valeur **d'au moins** 62 500 $; pour un projet qui **totalise** un **investissement global** de 125 000 $ en sécurité civile;

AUTORISE Kyanne Ste-Marie directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts,

ET ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1er octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.16 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	31 546,70 $
Chèques fournisseurs 201900817 à 201900923	183 539,42 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 8 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.17 **CORRESPONDANCE**

19-10-07.18 **DIVERS**

19-10-07.19 **DEMANDE DU CLUB QUAD ARC-EN-CIEL DE L'ESTRIE**

ATTENDU QUE le Club quad Arc-en-ciel de l'Estrie inc. demande le renouvellement des droits de passage de routes sur le territoire de la municipalité en saison hivernale uniquement;

ATTENDU QUE les droits de passage des dits chemins sont :

- Chemin Dunant; face au terrain de Sintra jusqu'au 4600 ch. Dunant

- Chemin White; du chemin Albert Mines jusqu'à la fin du chemin White.
- Chemin Albert Mines; du chemin White jusqu'au chemin Smith.
- Chemin Smith; du chemin Albert Mines jusqu'au chemin Macdonald
- Chemin Macdonald; du chemin Smith jusqu'au ch. d'Haskell Hill
- Ch. d'Haskell Hill, commençant au coin Belvédère sur une distance de 500 mètres
- Rue Belvédère S. du ch. Smith au ch. d'Haskell Hill sur une distance 300 mètres

ATTENDU QUE la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des véhicules tout terrain afin d'éviter tout danger d'accident;

ATTENDU QUE des approbations du ministère des Transports sont requises pour les traverses des chemins municipaux ainsi que des ententes avec les propriétaires terriens;

ATTENDU QUE la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des véhicules tout terrain;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de traverse pour une (1) année sur les chemins ci-dessus mentionnés pourvu que le ministère des transports donne son autorisation ainsi que les propriétaires terriens;

QUE le Club quad Arc-en-ciel de l'Estrie fournisse un plan de circulation actuelle et un plan avec modifications s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

19-10-07.20 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

19-10-07.21 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques Bogenez propose la clôture de la séance à 19 :31

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau Maire	Kyanne Ste-Marie Directrice générale